



# Délais de transition de la directive au règlement sur les dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*



DDMIV

## Jusqu'au 25 mai 2022

Tous les certificats délivrés dans le cadre de la directive sur les dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* (DDMIV) restent valides jusqu'à leur date d'expiration

## Du 26 mai 2022 au 25 mai 2024

Les certificats délivrés au titre de la DDMIV à partir du 25 mai 2017 expirent au plus tard le 27 mai 2024

## Du 26 mai 2024 au 27 mai 2025

Les dispositifs médicaux relevant de la DDMIV qui sont déjà sur le marché peuvent le rester



Règlement sur les dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* (RDMIV)

## À partir du 26 mai 2017

Les dispositifs qui sont conformes au RDMIV peuvent être commercialisés

## À partir du 26 mai 2024

Tous les dispositifs mis sur le marché doivent être conformes au RDMIV

26 MAI 2017 Le RDMIV entre en vigueur

26 MAI 2022 Le RDMIV devient applicable



### ACRONYMES

**DDMIV:** Directive 98/79/CE **RDMIV:** Règlement (UE) 2017/746